

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 22 juin 2026

ORDRE DU JOUR

I. Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil départemental des 9 mars et 7 avril 2026.

II. Examen des rapports.

Rapports de procédure et Désignations 2

*Règlement intérieur du Conseil départemental, article 49 dernier alinéa :
« À chaque nouvelle séance du Conseil départemental, après les rapports relevant de la commission des finances,
les autres rapports sont inscrits à l'ordre du jour par roulement entre les commissions. »*

| | | | |
|----------------------------------|--|---------|----|
| 1^{re} commission | FINANCES, PERSONNEL, AFFAIRES GÉNÉRALES | 18 juin | 4 |
| 4^e commission | ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES | 16 juin | 16 |
| 5^e commission | ÉDUCATION, COLLÈGES, CULTURE, JEUNESSE, SPORT, LOISIRS | 15 juin | 18 |
| 2^e commission | AMÉNAGEMENT | | 20 |
| 3^e commission | DROITS SOCIAUX ET SOLIDARITÉS | | 24 |

III. Vœux 25

*Règlement intérieur du Conseil départemental, article 67 - Dépôt pour la séance du Conseil départemental :
« Les vœux sont remis au président, par écrit et signés de leur(s) auteur(s), au plus tard le jeudi précédant la séance
du Conseil, avant midi. Exceptionnellement, un vœu suscité par l'urgence de l'actualité survenant après cette date
limite de dépôt pourra être déposé jusqu'à l'ouverture de la séance. »*

IV. Questions orales (Règlement intérieur du Conseil départemental, articles 75 à 77.) 25

Sous réserve de l'examen par la Conférence des Présidents.

I. Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil départemental des 9 mars et 7 avril 2026.

II. Examen des rapports.

Rapports de procédure et Désignations

N° 2026-3 – 1.1.1 — Désignation des représentants du département du Val-de-Marne au Comité Syndical du Syndicat Marne Vive.

Le Syndicat mixte Marne Vive a pour objet l'élaboration, la modification, la révision, le suivi et l'accompagnement dans la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence. Il participe à la préservation et à l'amélioration du milieu naturel (eau, faune, flore) sur le bassin versant de la Marne, à la gestion équilibrée des usages et des milieux ainsi qu'aux opérations pouvant concourir à retrouver l'usage de la baignade en Marne.

Le Syndicat est régi par les dispositions des articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, R. 212-33 du Code de l'environnement et par ses statuts en date du 10 octobre 2017.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne, par délibération n° 2023-1 – 4.2.21 du 13 février 2023, a procédé à la désignation de représentants du Conseil départemental au sein du Syndicat mixte Marne Vive comme suit :

- Madame Chantal Durand en qualité de titulaire
- Monsieur Germain Roesch en qualité de suppléant

Le Président du Syndicat mixte Marne Vive, par courrier en date du 17 mars 2026, a informé le Président, qu'à la suite des élections municipales et communautaires, il convenait de renouveler les représentants du Département au sein du comité syndical du Syndicat mixte Marne Vive.

Il est donc demandé à l'Assemblée de désigner deux représentants du Conseil départemental du Val-de-Marne pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte Marne Vive.

Il est proposé de maintenir les 2 conseillers départementaux désignés en février 2023 :

- Madame Chantal Durand en qualité de titulaire,
- Monsieur Germain Roesch en qualité de suppléant.

N° 2026-3 – 1.2.2 — Désignation du représentant du département du Val-de-Marne au Conseil d'administration de la Safer Île-de-France.

La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) Île-de-France met en œuvre des missions d'intérêt général au service des politiques publiques : dynamiser l'agriculture et la forêt, favoriser le développement local, participer à la protection de l'environnement, assurer la transparence du marché foncier.

La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) Île-de-France est une société anonyme, administrée par un conseil d'administration composé notamment de représentants élus des collectivités territoriales de la zone d'action de la Safer (article 15 de ses statuts).

Le conseil d'administration de la Safer détermine les orientations de l'activité de la Safer et veille à leur mise en œuvre.

En 2021, Monsieur Patrick Farcy, conseiller départemental a été désigné pour siéger au sein de la Safer.

L'assemblée générale ordinaire de la Safer a procédé au renouvellement des membres de son conseil d'administration, à l'issue de laquelle le département du Val-de-Marne a été renouvelé en qualité d'administrateur.

Le Directeur général délégué de la Safer, par courrier en date du 20 mars 2026, a demandé au Président du Conseil départemental de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil départemental pour siéger au conseil d'administration de la Safer Île-de-France.

Il est proposé de maintenir Monsieur Patrick Farcy en qualité de représentant du département du Val-de-Marne au sein de la Safer.

N° 2026-3 – 1.3.3 — Remplacement de Madame Karine Bastier, conseillère départementale du Val-de-Marne, au sein du Conseil d'administration de Valophis.

L'office public de l'habitat (OPH) du Val-de-Marne, Valophis Habitat, est un établissement public local à caractère industriel et commercial. Les modalités de composition des conseils d'administration des OPH sont régies par le Code de la construction et de l'habitation.

L'article L. 421-8 du Code de la construction et de l'habitation relatif à la gouvernance des offices publics de l'habitat liste les personnes composant les conseils d'administration à l'article à savoir :

- Des membres représentant la collectivité territoriale ou l'établissement public de rattachement, qu'ils désignent au sein de leur organe délibérant et parmi des personnalités qualifiées au regard des interventions de l'office dans le domaine des politiques de l'habitat ;
- Des personnalités qualifiées désignées par les institutions dont elles sont issues, parmi les caisses d'allocations familiales, l'union départementale des associations familiales du département du siège, l'association Action Logement Groupe (article L. 313-18 du Code de la construction et de l'habitation), les organisations syndicales les plus représentatives dans le département du siège ;
- D'au moins un représentant d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ;
- De locataires représentant les locataires de l'office, élus par ces derniers dans les conditions prévues à l'article L. 421-9 du Code de la construction et de l'habitation ;
- De représentants du personnel de l'office désignés conformément aux articles L. 2312-72 à L. 2312-77 du Code du travail.

Par courrier en date du 19 mars dernier, Madame Karine Bastier a informé le Président de son souhait de ne plus siéger au Conseil d'administration de Valophis Habitat en qualité de représentante du Département du Val-de-Marne.

A la suite de cette démission, il appartient au Conseil départemental de désigner un nouveau conseiller départemental pour siéger au sein du Conseil d'administration de Valophis Habitat.

1^{re} COMMISSION

FINANCES, PERSONNEL, AFFAIRES GÉNÉRALES

Réunion du 18 juin 2026

Président : M. Roesch

Présents : M^{mes} Aggoune et Coulon, MM. Gicquel, Madelin et Roesch.

Excusés : M^{mes} Hachmi et Kirouani, MM. Hélin et Weil.

M^{me} Hachmi donne délégation de vote à M^{me} Aggoune
M. Weil donne délégation de vote à M. Gicquel

N° 2026-3 – 1.4.4 — Rapport annuel d'activité de la médiation départementale pour l'année 2025.

(dédoublé dans toutes les commissions)

| | | | |
|---------------|----------------------------|-------------------------|-----------|
| Rapporteurs : | 1 ^{re} commission | M ^{me} Coulon | Dont acte |
| | 2 ^e commission | M. Yavuz | Dont acte |
| | 3 ^e commission | M. Berruezo | Dont acte |
| | 4 ^e commission | M ^{me} Patoux | Dont acte |
| | 5 ^e commission | M ^{me} Parrain | Dont acte |

Avis de la commission des finances :

La commission des finances **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

Avis de la 2^e commission :

La 2^e commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

Avis de la 3^e commission :

M. Traoré s'interroge sur l'efficacité des mesures prises pour réduire les délais de traitement des dossiers par la MDPH au regard du nombre constant de sollicitations.

M^{me} Séguret souligne que la MDPH s'est montrée proactive sur ce sujet en sollicitant la CNSA pour obtenir des moyens humains supplémentaires et des renforts. Grâce à ce soutien, les délais de traitement ont été réduits : ils sont désormais inférieurs au délai légal de quatre mois pour les dossiers concernant des enfants et d'environ sept mois pour les autres catégories, tous âges confondus.

Elle précise que la priorité a d'abord été donnée au traitement des dossiers anciens, dont le stock était encore important ce qui augmente mécaniquement le délai de traitement moyen actuel. Maintenant que ces dossiers sont en voie d'être complètement résorbés, l'instruction des demandes peut reprendre sur des bases assainies.

La 3^e commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

Avis de la 4^e commission :

La 4^e commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

Avis de la 5^e commission :

La 5^e commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

N° 2026-3 – 1.5.5 — Rapport d'activité des services départementaux 2025.
(dédoublé dans toutes les commissions)

| | | | |
|---------------|----------------------------|--------------------------------|-----------|
| Rapporteurs : | 1 ^{re} commission | M. Roesch | Dont acte |
| | 2 ^e commission | M ^{me} Lecoufle | Dont acte |
| | 3 ^e commission | M ^{me} Mussotte-Guedj | Dont acte |
| | 4 ^e commission | M. Farcy | Dont acte |
| | 5 ^e commission | M. Tryzna | Dont acte |

Avis de la commission des finances :

M^{me} Aggoune relève l'absence de nombreuses données dans le rapport d'activité 2025, en particulier de plusieurs indicateurs techniques importants qui figuraient dans le rapport d'activité 2023. Elle souhaiterait disposer d'un rapport d'activité structuré selon les mêmes principes que celui de 2023, privilégiant des indicateurs techniques plutôt qu'une présentation principalement communicationnelle.

Elle précise qu'une liste des données manquantes a été établie et, compte tenu de sa longueur, propose de la transmettre par mail.

M. Roesch indique que la liste des données demandées par Mme Aggoune sera portée au compte rendu de la présente commission.

Ci-après les données demandées par M^{me} Aggoune :

Habitat :

- Aides/mesures aux ménages en difficulté au titre du FSH ? dont aides au maintien ? aides à l'accès ? aides aux impayés d'eau ? aides aux impayés d'énergie ?

Crèches :

- Nombre de demandes de places en crèche,
- Nombre de places attribuées,
- Nombre maximum d'enfants inscrits,
- Enfants à besoins spécifiques accueillis,
- Stagiaires en crèches,
- Agents formés en interne.

Hébergement familles vulnérables :

- Le RA fait mention de 50 nouvelles familles hébergées à l'hôtel ; quel est le nombre total ?

Logement :

- *Construction de logements sociaux par Valophis,*
- *Requalification de logements sociaux par Valophis.*

PMI :

- *Enfants de 0-6 ans vus en consultations pédiatriques,*
- *Vaccinations obligatoires et recommandées,*
- *Enfants vus en visites à domicile,*
- *Assistants maternels agréés par le Département,*
- *Stagiaires en PMI et EDS.*

Collèges :

- *Nombre de bénéficiaires de l'aide à la demi-pension,*
- *Nombre d'agent.e.s Techniques Territoriaux des établissements d'enseignement,*
- *Nombre d'élèves scolarisés dans les collèges privés,*
- *Dotation Globale de Fonctionnement, avec ajustement,*
- *Subvention de fonctionnement - collèges privés,*
- *Nombre d'agents formés en interne.*

Action sociale :

- *Nombre de personnes reçues physiquement dans les EDS,*
- *Nombre de contacts téléphoniques enregistrés,*
- *Nombre de courriers et courriels traités,*
- *Nombre de nouveaux usagers reçus,*
- *Nombre de foyers accompagnés par un travailleur social,*
- *Nombre de rendez-vous tenus avec les professionnels des EDS et des Espaces Insertion,*
- *Nombre de personnes couvertes par le RSA (incluant conjoints, enfants),*
- *Nombre de recours traités sur le RSA,*
- *Nombre de plaintes déposées pour fraude au RSA,*
- *Nombre d'allocataires du RSA orientés vers une référence d'insertion,*
- *Nombre de contrats d'engagement réciproque en cours,*
- *Aides financières accordées au titre du FUS.*

Protection de l'enfance et de la jeunesse :

- *Nombre d'enfants et de jeunes confiés, suivis et évalués en EDS,*
- *Nombre d'enfants confiés physiquement,*
 - *Dont Mineurs non accompagnés,*
 - *Dont MNA devenus majeurs,*
- *Nombre de mesures d'actions éducatives en milieu ouvert par les associations,*
- *Nombre de mesures d'action éducatives en milieu ouvert par la DPEJ,*
- *Nombre d'informations préoccupantes par famille reçues.*

Autonomie :

- *Bénéficiaires de l'APA à domicile,*
- *Bénéficiaires de l'APA en établissement,*
- *Bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement - Personnes âgées,*
- *Bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement – Handicapés,*
- *Bénéficiaires de la PCH,*
- *Bénéficiaires de l'Allocation compensatrice pour tierce personne,*
- *Bénéficiaires de l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale,*
- *Bénéficiaires de la carte mobilité inclusion,*
- *Abonnés à Filival-PAM 94,*
- *Obligés alimentaires au titre de l'ASH en EHPAD,*
- *Places autorisées par le Département pour les personnes âgées,*
- *Places financées par le Département pour les handicapés.*

Jeunesse, sport, villages vacances, vie associative :

- *Nombre d'associations sportives soutenues,*
- *Nombre d'aides au BAFA/BAFD,*
- *Nombre de services civiques accueillis,*
- *Nombre d'équipements sportifs de proximité soutenus,*
- *Soutien départemental aux missions locales,*
- *Entrées de jeunes en Espaces Dynamiques d'Insertion,*
- *Soutien départemental aux EDI,*
- *Stagiaires entrés à l'École de la 2^e chance,*
- *Soutien départemental à E2C,*
- *Versement du Fonds d'aides aux projets,*

Culture – Archives :

- *Pages vues sur le site des Archives,*
- *Accueil des scolaires aux Archives,*
- *Equipements culturels soutenus,*
- *Compagnies de théâtre soutenues,*
- *Festivals soutenus,*
- *Compagnies de danse soutenues,*
- *Ensembles, assos ou projets musicaux soutenus,*
- *Elèves participants aux Parcours Sciences dans les collèges,*
- *Participants au festival Les Sciences des Livres,*
- *Collégiens participant à Collège au Cinéma,*
- *Spectateurs de Ciné Junior.*

Aménagement innovation, solidarités territoriales :

- *Projets associatifs soutenus - initiatives de proximité,*
- *Dont dans les quartiers d'habitat social,*
- *Équipements de proximité soutenus en QHS,*
- *Projets d'associations étudiantes soutenus.*

Emploi, formations, innovation sociale :

- *Candidats mobilisés sur les opérations « retour à l'emploi »,*
- *ETP dégagés par le biais des clauses sociales des marchés publics,*
- *Associations étudiantes soutenues,*
- *Étudiants aidés par RESUS+ pour l'accès aux soins.*

Environnement, assainissement :

- *Collégiens en sortie pédagogique sur l'eau,*
- *Analyses de l'eau par le Laboratoire de santé environnementale.*

Espaces verts et paysage :

- *Végétaux fournis par la pépinière départementale,*
- *Plantes achetées par la pépinière départementale.*

Transports, voirie, déplacements :

- *Interventions sur le domaine public départemental,*
- *Kilomètres d'éclairage public modernisé,*
- *Points d'arrêts de bus mis aux normes PMR,*
- *Ouvrages d'art inspectés et étudiés, ouvrages rénovés,*
- *Actions de sécurité routière auprès des collégiens.*

Europe et international :

- *Soutien aux projets associatifs de solidarité internationale,*
- *Aides d'urgence internationales.*

Relation à la population :

- Appels téléphoniques décrochés au 3 994,
- Nombre de bénéficiaires de l'aide de 60 € pour Navigo Senior.

Ressources Humaines :

- Quel est l'effectif des agents par direction ?
- Nombre de postes budgétaires,
- Rendez-vous avec les assistants sociaux du personnel.

La commission des finances **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

Avis de la 2^e commission :

M. Guérin relève trois mesures, qui ont un impact sur la population val-de-marnaise :

- *La suppression du remboursement de la carte Imagine R pour les lycéens non boursiers et pour tous les étudiants ;*
- *Le remplacement de la carte améthyste par un autre dispositif plus complexe et moins favorable aux usagers ;*
- *La fermeture ou le regroupement des crèches.*

M. Amsler explique qu'il faut regarder la situation réelle, la chute des recettes a conduit le Département à opérer des arbitrages pour concentrer les moyens sur les dépenses obligatoires (comme celles relatives aux collèges), afin d'éviter de se retrouver, comme d'autres Départements tels que la Gironde, placé sous tutelle.

M^{me} Lecoufle estime qu'il faut examiner ce bilan d'activité sous un angle positif. Notamment elle explique que la fermeture de certaines crèches par regroupement avec d'autres a permis d'accueillir davantage d'enfants.

M. Aslangul reconnaît qu'il revient à l'opposition d'exercer un regard critique sur les décisions de la majorité, mais déplore que tous les élus ne partagent pas une attitude responsable. Il relève l'absence de solution alternative proposée par l'opposition et de débat constructif. Il cite la ville de Bry-sur-Marne, où des places en crèche demeurent inoccupées faute de personnel, il estime que le regroupement des crèches pourrait constituer une réponse aux difficultés de recrutement.

M. Guérin note qu'il suit avec beaucoup d'attention les travaux du Département et qu'il a présenté notamment une autre possibilité concernant l'évolution de la carte améthyste en proposant un plafonnement pour en limiter le coût pour le Département.

M. Amsler indique que les propositions de M. Guérin ont bien été examinées, mais que les décisions arrêtées par le Département ont été guidées par deux éléments : d'une part l'urgence de la situation financière, d'autre part l'absence d'avancée significative sur le plan technique et informatique qui aurait pu permettre un report de l'action ou une option différente.

La 2^e commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

Avis de la 3^e commission :

M. Mora partage le souci d'économie de papier mais constate que la diffusion version papier, effectuée uniquement le jour de la séance du Conseil départemental, ne permet pas aux élus une bonne étude du dossier en amont.

M. Mora s'interroge sur le devenir des agents à la suite de la fermeture du Service spécialisé emploi pour le RSA.

L'Administration précise qu'une partie de ce service a été fermée car cette mission est désormais assurée par France Travail et cela faisait doublon en matière d'accompagnement des allocataires du RSA.

Les agents concernés ont été repositionnés sur d'autres postes et ont pu se voir proposer des emplois, notamment dans le champ de l'insertion ou en EDS.

La 3^e commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

Avis de la 4^e commission :

M. Pelissolo souhaiterait avoir une vision plus précise de la baisse de 10 % du nombre d'allocataires du RSA par rapport à l'an dernier.

Il constate également une augmentation des sollicitations et le maintien de délais de traitement des demandes MDPH à un niveau élevé, alors même qu'une résorption de ces délais avait été annoncée. Il lui semble qu'un renforcement des effectifs administratifs avait été prévu pour le traitement des demandes adressées à la MDPH.

M^{me} Niakhaté partage la question de M. Pelissolo. Elle constate que la question des délais de traitement des demandes adressées à la MDPH demeure d'actualité et qu'elle est régulièrement évoquée par les Val-de-Marnais lors des permanences des élus.

M. Barnaud indique que l'amélioration escomptée des délais a été confrontée à une augmentation de sollicitations pour la MDPH.

Hors commission : voir la réponse de M^{me} Séguret sur ce point dans la 3^e commission (page 4 du présent document).

M^{me} Niakhaté souligne l'importance d'assurer l'entretien des collèges après les travaux de rénovation. Elle observe un manque de moyens humains dédiés au nettoyage et à l'entretien des locaux, situation qu'elle déplore.

M^{me} Durand confirme qu'il est nécessaire de renforcer le suivi pendant les travaux, en particulier en ce qui concerne le nettoyage.

M^{me} Patoux précise que, depuis la nouvelle mandature, de nombreux collèges ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique en site occupé, ce qui entraîne des chantiers plus complexes.

M. Farcy précise que lorsque les travaux sont effectués en site occupé, cette modalité est prévue contractuellement dans le marché. Il ajoute qu'il est indispensable de surveiller l'avancement des travaux et le respect du cahier des charges.

M^{me} Niakhaté s'étonne que le rapport d'activité des services départementaux 2025 n'ait pas été remis en version papier.

L'Administration répond qu'il sera remis sur table lors de la séance du Conseil départemental du 22 juin 2026.

La 4^e commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

Avis de la 5^e commission :

La 5^e commission **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

N° 2026-3 – 1.6.6 — Compte de gestion et compte administratif 2025. Budget général.

Rapporteur : M. Gicquel

2 délibérations :

- N° 2026-3 – 1.6.6/1 — Compte de gestion 2025. Budget général.
- N° 2026-3 – 1.6.6/2 — Compte administratif 2025. Budget général.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
- M^{me} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Hachmi) reporte son vote en séance plénière.

N° 2026-3 – 1.7.7 — Compte de gestion et compte administratif 2025. Budget annexe d'Assainissement.

(dédoublé en 4^e commission)

*Rapporteurs : 1^{re} commission M^{me} Aggoune Majorité
4^e commission M^{me} Durand Majorité*

2 délibérations :

- N° 2026-3 – 1.7.7/1 — Compte de gestion 2025. Budget annexe d'Assainissement.
- N° 2026-3 – 1.7.7/2 — Compte administratif 2025. Budget annexe d'Assainissement.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
- M^{me} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Hachmi) reporte son vote en séance plénière.

Avis de la 4^e commission :

La 4^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M^{mes} Durand et Patoux (qui a reçu délégation de M^{me} Niasme), MM. Barnaud et Farcy.

– M^{me} Niakhaté et M. Pelissolo reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-3 – 1.8.8 — Compte de gestion et compte administratif 2025. Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.

(dédoublé en 4^e commission)

Rapporteurs : 1^{re} commission M^{me} Coulon Majorité
4^e commission M. Pelissolo Majorité

2 délibérations :

- N° 2026-3 – 1.8.8/1 — Compte de gestion 2025. Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.
- N° 2026-3 – 1.8.8/2 — Compte administratif 2025. Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.

– M^{me} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Hachmi) reporte son vote en séance plénière.

Avis de la 4^e commission :

La 4^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M^{mes} Durand et Patoux (qui a reçu délégation de M^{me} Niasme), MM. Barnaud et Farcy.

– M^{me} Niakhaté et M. Pelissolo reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-3 – 1.9.9 — Compte de gestion et compte administratif 2025. Budget annexe de Restauration.

Rapporteur : M. Roesch

2 délibérations :

- N° 2026-3 – 1.9.9/1 — Compte de gestion 2025. Budget annexe de Restauration.
- N° 2026-3 – 1.9.9/2 — Compte administratif 2025. Budget annexe de Restauration.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.

– M^{me} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Hachmi) reporte son vote en séance plénière.

N° 2026-3 – 1.10.10 — Compte de gestion et compte administratif 2025. Budget annexe des Foyers de l'Enfance.

(dédoublé en 3^e commission)

Rapporteurs : 1^{re} commission M. Roesch Majorité
3^e commission M^{me} Ségui Majorité

2 délibérations :

- N° 2026-3 – 1.10.10/1 — Compte de gestion 2025. Budget annexe des Foyers de l'Enfance.
- N° 2026-3 – 1.10.10/2 — Compte administratif 2025. Budget annexe des Foyers de l'Enfance.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
- M^{me} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Hachmi) reporte son vote en séance plénière.

Avis de la 3^e commission :

La 3^e commission émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 6 voix pour : M^{mes} Bastier (qui a reçu délégation de M^{me} Carpe), Mussotte-Guedj, Ségui et Séguret, M. Berruezo.
- M^{mes} Peccolo et Sol (qui a reçu délégation de M^{me} Santiago), MM. Traoré et Mora reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-3 – 1.11.11 — Budget supplémentaire 2026. Budget général.

Rapporteur : M. Gicquel

Avis de la commission des finances :

M^{me} Aggoune souhaiterait disposer :

- du montant des produits des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) encaissés au 31 mai 2026 ;
- du nombre actualisé d'allocataires du RSA à la même date.

M. Gicquel précise que pour le mois de mai 2026, les DMTO s'élevaient à 17,4 millions d'euros. Ce montant enregistre une baisse par rapport à celui de 21,7 millions d'euros en avril dernier. Il précise qu'à ce jour il est difficile de se prononcer pour savoir si les prévisions inscrites au budget primitif de 2026 d'un montant de 278 millions d'euros seront maintenues.

Réponse apportée par l'Administration hors commission :

Au titre du mois de mai, 42 602 foyers allocataires sont recensés.

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
- M^{me} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Hachmi) reporte son vote en séance plénière.

N° 2026-3 – 1.12.12 — Budget supplémentaire 2026. Budget annexe d’Assainissement.
(dédoublé en 4^e commission)

Rapporteurs : 1^{re} commission M. Roesch Majorité
4^e commission M^{me} Durand Majorité

2 délibérations :

- N° 2026-3 – 1.12.12/1 — Budget supplémentaire 2026. Budget annexe d’Assainissement.
- N° 2026-3 – 1.12.12/2 — Budget supplémentaire 2026 du budget des autorisations de programme. Budget annexe d’Assainissement.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
- M^{me} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Hachmi) reporte son vote en séance plénière.

Avis de la 4^e commission :

La 4^e commission émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Durand et Patoux (qui a reçu délégation de M^{me} Niasme), MM. Barnaud et Farcy.
- M^{me} Niakhaté et M. Pelissolo reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-3 – 1.13.13 — Budget supplémentaire 2026. Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.

(dédoublé en 4^e commission)

Rapporteurs : 1^{re} commission M^{me} Coulon Majorité
4^e commission M. Farcy Majorité

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
- M^{me} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Hachmi) reporte son vote en séance plénière.

Avis de la 4^e commission :

La 4^e commission émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Durand et Patoux (qui a reçu délégation de M^{me} Niasme), MM. Barnaud et Farcy.
- M^{me} Niakhaté et M. Pelissolo reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-3 – 1.14.14 — Budget supplémentaire 2026. Budget annexe de Restauration.

Rapporteur : M. Madelin

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
- M^{me} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Hachmi) reporte son vote en séance plénière.

N° 2026-3 – 1.15.15 — Budget supplémentaire 2026. Budget annexe des Foyers de l'Enfance.

(dédoublé en 3^e commission)

Rapporteurs : 1^{re} commission M. Madelin Majorité
 3^e commission M^{me} Ségui Majorité

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
- M^{me} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Hachmi) reporte son vote en séance plénière.

Avis de la 3^e commission :

La 3^e commission émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 6 voix pour : M^{mes} Bastier (qui a reçu délégation de M^{me} Carpe), Mussotte-Guedj, Ségui et Séguret, M. Berruezo.
- M^{mes} Peccolo et Sol (qui a reçu délégation de M^{me} Santiago), MM. Traoré et Mora reportent leur vote en séance plénière.

N° 2026-3 – 1.16.16 — Compte-rendu de la délégation d'attribution du Président en matière de gestion de la dette en cours de l'exercice 2025.

Rapporteur : M. Gicquel

Avis de la commission des finances :

La commission des finances **donne acte** de sa communication à Monsieur le Président du Conseil départemental.

N° 2026-3 – 1.17.17 — Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget général.

Rapporteur : M. Roesch

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
- M^{me} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Hachmi) reporte son vote en séance plénière.

4^e COMMISSION

ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE,
RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES

Réunion du 16 juin 2026

Président : M. Farcy

Présents : M^{mes} Durand, Niakhaté et Patoux, MM. Barnaud, Farcy et Pelissolo.

Excusés : M^{mes} Stefel et Niasme, M. Bescond.

M^{me} Niasme donne délégation de vote à M^{me} Patoux

La 4^e commission s'est réunie pour examiner les dossiers dédoublés.

N° 2026-3 – 1.4.4 — Rapport annuel d'activité de la médiation départementale pour l'année 2025.

(dédoublé dans toutes les commissions)

Rapporteur : M^{me} Patoux

➤ Voir échanges et avis rendus page 5 du présent document

N° 2026-3 – 1.5.5 — Rapport d'activité des services départementaux 2025.

(dédoublé dans toutes les commissions)

Rapporteur : M. Farcy

➤ Voir échanges et avis rendus page 9 du présent document

N° 2026-3 – 1.7.7 — Compte de gestion et compte administratif 2025. Budget annexe d'Assainissement.

(dédoublé en 4^e commission)

Rapporteur : M^{me} Durand

2 délibérations :

- N° 2026-3 – 1.7.7/1 — Compte de gestion 2025. Budget annexe d'Assainissement.
- N° 2026-3 – 1.7.7/2 — Compte administratif 2025. Budget annexe d'Assainissement.

➤ Voir les échanges et avis rendus page 10 du présent document

N° 2026-3 – 1.8.8 — Compte de gestion et compte administratif 2025. Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.

(dédoublé en 4^e commission)

Rapporteur : M. Pelissolo

2 délibérations :

- N° 2026-3 – 1.8.8/1 — Compte de gestion 2025. Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.
- N° 2026-3 – 1.8.8/2 — Compte administratif 2025. Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.

➤ Voir les échanges et avis rendus page 11 du présent document

N° 2026-3 – 1.12.12 — Budget supplémentaire 2026. Budget annexe d'Assainissement.
(dédoublé en 4^e commission)

Rapporteur : M^{me} Durand

2 délibérations :

- N° 2026-3 – 1.12.12/1 — Budget supplémentaire 2026. Budget annexe d'Assainissement.
- N° 2026-3 – 1.12.12/2 — Budget supplémentaire 2026 du budget des autorisations de programme. Budget annexe d'Assainissement.

➤ **Voir les échanges et avis rendus page 13 du présent document**

N° 2026-3 – 1.13.13 — Budget supplémentaire 2026. Budget annexe du Laboratoire départemental de Santé environnementale.

(dédoublé en 4^e commission)

Rapporteur : M. Farcy

➤ **Voir les échanges et avis rendus page 13 du présent document**

5^e COMMISSION

ÉDUCATION, COLLÈGES, CULTURE, JEUNESSE, SPORT, LOISIRS

Réunion du 15 juin 2026

Présidente : M^{me} Parrain

Présents : M^{mes} Korchef-Lambert, Martin, Münzer, Munck, Nowak, Parrain et Souid, MM. Chikouche et Tryzna.

M^{me} Nowak donne délégation de vote à M. Tryzna
(pour le rapport N° 2026-3 – 1.4.4)

N° 2026-3 – 5.1.18 — Politique sportive départementale. Évolution des dispositifs.

Rapporteur : M^{me} Korchef-Lambert

Avis de la 5^e commission :

M^{me} Munck souligne qu'il est difficile de se prononcer sur la création d'un appel à projet thématique en l'absence de connaissance du règlement qui lui sera applicable. Elle regrette cette situation, dans la mesure où cet appel à projet est destiné à compenser l'abrogation des manifestations exceptionnelles.

L'Administration indique qu'il s'agit, à ce stade, d'acter le principe de la création d'un appel à projet thématique pour la saison 2026-2027. Les modalités précises de cet appel à projet devant être communiquées ultérieurement.

M^{me} Korchef-Lambert précise que l'objectif de cet appel à projet est de limiter les risques de saupoudrage et de renforcer l'efficacité du soutien départemental grâce à une démarche de co-construction avec le mouvement sportif.

Elle fait observer qu'entre 2019 et 2025, le nombre de dossiers pouvant être soutenus pour l'organisation d'une manifestation exceptionnelle, a baissé de 59 % et un nombre important a dû être refusé en fin d'instruction en raison d'un résultat financier excédentaire, de dossiers hors délai ou hors critère.

M^{me} Souid rappelle que des dispositifs ont déjà été revus l'année dernière et qu'il serait intéressant de disposer d'un premier bilan avant d'aller plus loin. Elle observe également que ces appels à projet avantagent les structures disposant d'une expertise leur permettant d'y répondre, et estime qu'un accompagnement serait souhaitable pour les petites structures sportives dépourvues d'ingénierie en interne.

L'Administration rappelle que certains dispositifs existent depuis plus de dix ans et bénéficient souvent aux mêmes associations. L'appel à projet thématique a ainsi vocation à ouvrir les financements à d'autres structures qui ne sollicitaient pas, ou très peu, le dispositif.

M^{me} Munck souligne que l'article 6 des règlements sera difficilement applicable pour les structures. En effet, imposer la transmission d'un compte rendu technique et financier du stage dans un délai impératif d'un mois après sa réalisation lui paraît peu réaliste. Elle rappelle que ces associations sont gérées par des bénévoles et considère ce délai beaucoup trop court. Elle indique par ailleurs que 50 % des stages sportifs subventionnés actuellement ne rentreront pas dans ce dispositif.

M. Chikouche relève que les stages effectués à l'étranger sont souvent moins coûteux que ceux organisés en France, de sorte que cette mesure peut complexifier la gestion pour les dirigeants de clubs.

M^{me} Souid ajoute que, pour certaines disciplines, des compétitions sportives qualificatives se déroulent à l'étranger.

M^{me} Nowak observe que la réalisation de stages sportifs en France doit néanmoins rester possible.

La 5^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{mes} Korchef-Lambert, Münzer, Nowak et Parrain, M. Tryzna.
- M^{mes} Martin, Munck et Souid, M. Chikouche reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
- M^{me} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Hachmi) reporte son vote en séance plénière.

N° 2026-3 – 5.2.19 — Dotation de fonctionnement des collèges privés 2026.

Rapporteur : M^{me} Nowak

Avis de la 5^e commission :

La 5^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 6 voix pour : M^{mes} Korchef-Lambert, Münzer, Nowak et Parrain, MM. Tryzna et M. Chikouche.
- M^{mes} Martin, Munck et Souid reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
- M^{me} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Hachmi) reporte son vote en séance plénière.

2^e COMMISSION

AMÉNAGEMENT

Réunion du 15 juin 2026

Président : M. Yavuz

Présents : M^{me} Lecoufle, MM. Amsler, Aslangul, Besnard, Bourdon, Duvaudier, Garzon, Guérin, Panetta, Tmimi et Yavuz.

M. Panetta donne délégation de vote à M. Aslangul
(du rapport N° 2026-3 – 1.4.4 au rapport N° 2026-3 – 2.3.22)

N° 2026-3 – 2.1.20 — Prorogation du Syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à Sogaris (SID) et du contrat de concession conclu avec Sogaris.

Rapporteur : M. Amsler

Avis de la 2^e commission :

La 2^e commission émet, à **l'unanimité**, un **avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité**, un **avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
- M^{me} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Hachmi) reporte son vote en séance plénière.

N° 2026-3 – 2.2.21 — Évolution du règlement du dispositif « soutien aux équipements de proximité ».

Rapporteur : M. Duvaudier

Avis de la 2^e commission :

M. Tmimi souhaiterait avoir un bilan financier du dispositif depuis la nouvelle mandature.

L'Administration indique qu'il pourra être communiqué hors commission.

La 2^e commission émet, à **la majorité**, un **avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 6 voix pour : M^{me} Lecoufle, MM. Amsler, Aslangul (qui a reçu délégation de M. Panetta), Duvaudier, et Yavuz.
- MM. Besnard, Bourdon, Garzon, Guérin et Tmimi reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
- M^{me} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Hachmi) reporte son vote en séance plénière.

Lors de son départ, M. Guérin a communiqué ses consignes de vote à l'Administration concernant les rapports N° 2026-3 – 2.3.22 et N° 2026-3 – 2.4.23.

N° 2026-3 – 2.3.22 — ZAC départementale Chérioux à Vitry-sur-Seine – Approbation de l'avenant n° 3 au traité de concession d'aménagement.

Rapporteur : M. Tmimi

Avis de la 2^e commission :

La 2^e commission émet, **à l'unanimité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
- M^{me} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Hachmi) reporte son vote en séance plénière.

N° 2026-3 – 2.4.23 — Modification du règlement des aides à l'habitat.

Rapporteur : M. Duvaudier

Avis de la 2^e commission :

M. Garzon s'interroge sur le fait que les logements provenant de programmes neufs ne puissent pas être attribués à des femmes victimes de violence.

Il souhaiterait disposer de la répartition des attributions au titre du contingent départemental dans les différentes communes et notamment dans les villes carencées.

M. Duvaudier explique que les logements issus de programmes neufs correspondent rarement aux besoins des familles les plus vulnérables car les loyers sont souvent trop élevés au regard de leurs ressources.

M. Garzon met en évidence une incohérence dans la politique de l'habitat du Département. Il observe que les femmes victimes de violences, ne pouvant être accueillies dans les villes carencées, sont hébergées dans le parc existant et parfois dans des communes qui comptent plus de 40 % de logements sociaux parce qu'elles disposent d'un nombre plus important de logements classés PLAI. Pourtant, le Département persiste à ne plus financer les nouveaux logements sociaux dans ces mêmes communes très dotées. Il ne s'explique pas le maintien de cette orientation alors que, pour faire face à l'urgence sociale, le Département s'appuie précisément sur les villes qui ont consenti un effort massif de construction, et il regrette en outre que les logements sociaux édifiés dans les villes carencées ne puissent pas bénéficier au public suivi par le Département.

M. Yavuz précise que l'objectif de rééquilibrage territorial de l'offre de logement social se heurte dans certaines communes à la rareté et au prix du foncier, qui freinent les projets et renchérissent considérablement leur coût de construction.

M. Garzon souligne que la production de logements sociaux procède avant tout d'une volonté politique locale et non d'une impossibilité foncière ou budgétaire, certaines communes carencées ayant assumé, parfois pendant de longues années, le paiement d'amendes importantes au titre de la loi SRU.

Il regrette d'ailleurs que ces prélèvements ne soient pas davantage ciblés au bénéfice direct des bailleurs locaux des communes concernées et du bailleur départemental Valophis Habitat, afin d'y soutenir la construction de logements sociaux.

M. Aslangul précise que les pénalités versées par les villes carencées sont affectées au financement de la construction de logements sociaux, en particulier au Fonds national des aides à la pierre (FNAP) et aux établissements publics fonciers.

M. Besnard constate que les demandes de logements sociaux ont explosé et qu'il est nécessaire d'y apporter une réponse adaptée.

Il estime, dans ce contexte, que la décision de ne pas soutenir financièrement les villes qui comptent déjà plus de 40 % de logements sociaux, alors que 70 % de la population y est éligible, est injustifiable. Il souligne que la limitation du subventionnement dans ces communes est d'autant moins justifiée que le parc existant y constitue un outil privilégié de traitement des situations d'urgence, de sorte qu'il existe, selon lui, une contradiction manifeste.

M. Yavuz souligne que le territoire connaît un profond déséquilibre en matière d'habitat, que le Département s'est engagé à résorber. Dans cet objectif, il estime qu'il est contradictoire de continuer à soutenir la construction de logements sociaux dans des communes qui atteignent déjà 40 % de logements sociaux, alors que ces communes ont avant tout besoin d'un accompagnement renforcé pour soutenir les familles déjà logées, développer les équipements publics nécessaires (écoles, services et commerces de proximité, bâtiments publics) et assurer l'entretien du parc existant.

M. Yavuz rappelle que le Département ne fait obstacle à aucun projet de construction de logements sociaux porté par une commune. Pour les programmes de construction neuve, le Département a toutefois choisi de concentrer son soutien en priorité sur les Villes carencées et celles à moins de 40 % de logement social, afin de favoriser un meilleur équilibre territorial en matière d'habitat. Dans les autres Villes, l'effort porte principalement sur l'accompagnement des programmes de réhabilitation du parc de logements existant.

L'Administration précise que cette délibération a pour objet d'assouplir les critères, afin de faciliter le recours au contingent départemental au bénéfice des ménages accompagnés par le Département. Les règles étaient trop strictes et cet assouplissement doit permettre une meilleure mobilisation du contingent départemental, tant pour les ménages hébergés que pour les agents départementaux.

M. Tmimi souligne une phrase du rapport qui lui paraît inappropriée (paragraphe 3).

La 2^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 6 voix pour : M^{me} Lecoufle, MM. Amsler, Aslangul, Duvaudier, Panetta et Yavuz.

– MM. Besnard, Garzon, Guérin et Tmimi reportent leur vote en séance plénière.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, **à la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

- 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.
 - M^{me} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Hachmi) reporte son vote en séance plénière.
-

3^e COMMISSION
DROITS SOCIAUX ET SOLIDARITÉS

Réunion du 15 juin 2026

Présidente : M^{me} Bastier

Présents : M^{mes} Bastier, Mussotte-Guedj, Peccolo, Ségui, Séguret et Sol, MM. Berruezo, Mora et Traoré.

Excusées : M^{mes} Carpe et Santiago.

M^{me} Carpe donne délégation de vote à M^{me} Bastier
M^{me} Santiago donne délégation de vote à M^{me} Sol

N° 2026-3 – 3.1.24 — Mise en place d’une plateforme de télétransmission pour le paiement des prestations à domicile auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap du département du Val-de-Marne.

Rapporteur : M^{me} Séguret

Avis de la 3^e commission :

M. Traoré souligne l’importance d’un accompagnement renforcé des services d’aide à domicile (SAD) dans la mise en place de la télétransmission, en raison de la présence de nombreuses petites structures qui auront besoin d’un soutien spécifique pour adopter ces nouvelles pratiques.

M^{me} Séguret indique que le passage au numérique ne concernera que les structures d’aide à domicile, et non les usagers ni les aides à domicile. La télétransmission doit permettre un paiement plus fluide des prestations et un contrôle renforcé des factures. La complexité des échanges ne concernera que le Département et les Services d’aides à domicile qui seront formés à cette nouvelle technologie.

Elle précise également que les autres départements franciliens déjà équipés de ce dispositif n’ont pas rencontré de difficultés particulières d’utilisation.

La 3^e commission émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 8 voix pour : M^{mes} Bastier (qui a reçu délégation de M^{me} Carpe), Mussotte-Guedj, Ségui et Séguret, M. Berruezo et M^{me} Sol (qui a reçu délégation de M^{me} Santiago).

– M^{me} Peccolo, MM. Traoré et Mora reportent leur vote en séance plénière.

Question hors commission : *M. Traoré souhaiterait connaître le nombre de bénéficiaires du service Valib+ ?*

Des éléments de réponse seront apportés en séance du Conseil départemental.

Avis de la commission des finances :

La commission des finances émet, à **la majorité, un avis conforme** aux propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental.

– 5 voix pour : M^{me} Coulon, MM. Gicquel (qui a reçu délégation de M. Weil), Madelin et Roesch.

– M^{me} Aggoune (qui a reçu délégation de M^{me} Hachmi) reporte son vote en séance plénière.

III. Vœux

— **Vœu relatif à la défense de l'autonomie et de l'identité de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.**

Vœu présenté au nom de la majorité départementale.

— **Vœu relatif à l'arrêt de la privatisation des bus, contre le forfait Navigo à 1 000 € / an, pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous.**

Vœu présenté par M^{me} Fatiha Aggoune au nom des groupes Val-de-Marne en commun – Parti communiste français et citoyen.ne.s, Socialiste, Écologistes et Citoyens et de M. Daniel Guérin, conseiller départemental.

— **Vœu relatif à la réouverture des lits de pédopsychiatrie de la Fondation Vallée et à la défense d'une pédopsychiatrie publique humaine et accessible.**

Vœu présenté par M^{me} Fatiha Aggoune au nom des groupes Val-de-Marne en commun – Parti communiste français et citoyen.ne.s.

Voir les textes des vœux aux pages 26 à 29.

IV. Questions orales

Sous réserve de l'examen par la Conférence des Présidents.

— **Questions orales relatives au dispositif Valib+.**

Déposées par M. Daniel Guérin, conseiller départemental et les groupes Val-de-Marne en commun – Parti communiste français et citoyen.ne.s, Socialiste et Écologistes et Citoyens.

— **Questions orales relatives à la politique du département du Val-de-Marne pour agir contre les violences sexuelles sur mineurs.**

Déposées par les groupes Écologistes et Citoyens et Val-de-Marne en commun – Parti communiste français et citoyen.ne.s.

Voir les textes des questions orales, après les textes des vœux aux pages 30 à 32.

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 22 juin 2026

Vœu présenté au nom de la majorité départementale

Vœu relatif à la défense de l'autonomie et de l'identité de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

CONSIDÉRANT la proposition du commissaire au plan de supprimer la ville de Paris, les communes et départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne au profit de 40 « districts », niant ainsi leur histoire, leurs compétences et leur identité propre ;

CONSIDÉRANT que cette vision technocratique, éloignée des réalités locales, méprise l'engagement des élus de proximité et les besoins concrets des habitants, réduisant ces territoires à de simples entités administratives au service d'une mégapole ;

CONSIDÉRANT que le préfet de région, garant de la cohésion de la Métropole du Grand Paris, ne saurait cautionner la suppression des communes au profit du Grand Paris et de districts, au mépris de leur autonomie et de la démocratie locale ;

CONSIDÉRANT qu'une structure administrative centralisée de 7 millions d'habitants serait incapable de répondre aux enjeux de proximité, alors que la force de la démocratie locale repose sur l'écoute et la réactivité des maires, régulièrement réélus ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

CONDAMNE toute velléité de suppression de la ville de Paris, des communes et départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne au profit d'une technostructure déconnectée ;

AFFIRME que Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne sont des territoires à part entière, riches de leur histoire, de leurs compétences et de leurs spécificités, et non de simples appendices d'une mégapole ;

SOUHAITE que toute réforme territoriale soit élaborée en concertation avec les élus locaux et les citoyens ;

RAPPELLE que la démocratie locale ne peut exister sans proximité et respect des réalités de terrain ;

SOULIGNE que toute remise en cause des mandats électifs, après l'expression démocratique des citoyens, serait une atteinte inacceptable aux principes républicains ;

EXPRIME sa solidarité avec les élus et habitants de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne face à ces projets inacceptables.

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 22 juin 2026

Vœu présenté par M^{me} Fatiha Aggoune
au nom des groupes Val-de-Marne en commun – Parti communiste français et citoyen.ne.s,
Socialiste, Écologistes et Citoyens et de M. Daniel Guérin, conseiller départemental.

Vœu relatif à l'arrêt de la privatisation des bus, contre le forfait Navigo à 1 000 € / an, pour des transports publics accessibles et de qualité pour toutes et tous.

CONSIDÉRANT la loi d'orientation des mobilités fixant un calendrier de fin du monopole de la RATP et la SNCF en Île-de-France ;

CONSIDÉRANT le choix d'Île-de-France Mobilités d'écarter la possibilité d'une régie publique pour l'exploitation des lignes de bus actuellement gérées par la RATP et le remplacement progressif de l'activité bus de l'entreprise publique RATP par 13 entreprises privées entre le 1^{er} novembre 2025 et le 1^{er} novembre 2026 ;

CONSIDÉRANT l'absence d'obligation européenne de privatisation des lignes de transports publics aujourd'hui exploitées par la RATP ;

CONSIDÉRANT l'absence d'études d'impacts sur les conséquences économiques, sociales et environnementales de l'allotissement du réseau intégré de bus de la RATP en 13 lots ;

CONSIDÉRANT le retour d'expérience de la mise en concurrence des réseaux de bus de grande couronne où la qualité de service a été dégradée sur de nombreux secteurs, avec 6 000 à 9 000 suppressions de bus par semaine et où les coûts supportés par Île-de-France Mobilités ont augmenté contrairement aux engagements initiaux ;

CONSIDÉRANT que la mise en concurrence des transports publics de bus repose sur le moins disant économique dans un secteur où 70 % du prix de production du service est composé des salaires et cotisations sociales ;

CONSIDÉRANT que ce basculement vers le privé entraîne d'ores et déjà une dégradation des conditions de travail des conductrices et conducteurs de bus de la RATP et qu'une partie du personnel du réseau de surface non transférable sera confrontée à des difficultés de conserver un emploi au sein de la RATP ;

CONSIDÉRANT que le basculement vers le privé concerne également les missions de sécurité et de sûreté à bord des bus des lignes RATP jusqu'à présent ;

CONSIDÉRANT les effets désastreux de cette situation sur les conditions de transports des usagers et leurs conséquences économiques, sanitaires, environnementales et personnelles (retards, licenciements, véhicules surchargés, retour à l'automobile individuelle, etc.) ;

CONSIDÉRANT l'importance pour la vie et l'attractivité économiques de la région capitale d'un réseau de transports francilien fonctionnel au quotidien et indépendant de stratégies propres à des groupes privés français ou étrangers ;

CONSIDÉRANT les coûts engendrés par le processus de privatisation pour la collectivité (rachat par IDFM des seuls biens liés à l'exploitation, coûts de l'organisation du transfert des agents de la RATP aux futurs concessionnaires, coûts des réorganisations de la RATP et enfin coûts générés par la réponse aux appels d'offres) qui sont autant de moyens en moins au service du déploiement et du renforcement de l'offre de transport en Île-de-France ;

CONSIDÉRANT l'urgence climatique, la crise énergétique et la nécessité de proposer des transports publics réguliers et attractifs pour faciliter leur usage et réduire celui de l'automobile lorsque cela est possible ;

CONSIDÉRANT que 77 % des Franciliens sont favorables à la suspension de la privatisation selon un sondage IFOP d'avril 2025 ;

CONSIDÉRANT les hausses de tarifs successives appliquées aux usagers et celle de +2,3 % qui est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2026 faisant passer le prix du forfait Navigo à plus de 90 € / mois et près de 1 000 € / an, et le forfait Imagine R à plus de 400 € / an ;

CONSIDÉRANT que ces augmentations sont difficilement supportables par les usagers, notamment les plus modestes, dans un contexte de tensions sur le pouvoir d'achat et au moment même où les aides au transport se réduisent à l'image du remboursement de la carte Imagine R ou du forfait améthyste.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

DEMANDE à Île-de-France Mobilités, la suspension immédiate de la privatisation de toutes les lignes de bus RATP.

DEMANDE à Île-de-France Mobilités, de suspendre les hausses tarifaires.

DEMANDE à Île-de-France Mobilités, de revoir les contrats avec les opérateurs de bus de grande couronne pour améliorer la qualité de service, l'attractivité des métiers du transports et, le cas échéant, pour un dédommagement des usagers.

DEMANDE à l'État et à Île-de-France Mobilités de renforcer les moyens financiers et humains afin de retrouver des transports publics de qualité, fréquents et fiables.

DEMANDE au Parlement de prendre les dispositions législatives nécessaires afin de permettre à la RATP et à la SNCF de poursuivre l'exploitation des lignes dont elles ont la responsabilité aujourd'hui.

EXPRIME sa solidarité aux usagers, aux agents de la RATP et tous les personnels des transports publics d'Île-de-France qui subissent les mesures actuelles, la dégradation du service rendu et l'augmentation de son coût.

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 22 juin 2026

Vœu présenté par M^{me} Fatiha Aggoune
au nom des groupes Val-de-Marne en commun – Parti communiste français et citoyen.ne.s.

Vœu relatif à la réouverture des lits de pédopsychiatrie de la Fondation Vallée et à la défense d'une pédopsychiatrie publique humaine et accessible.

CONSIDÉRANT le contexte de crise profonde que traverse actuellement la pédopsychiatrie en France, alors que 1,6 million d'enfants et d'adolescents souffriraient d'un trouble psychique ;

CONSIDÉRANT que la Fondation Vallée constitue aujourd'hui le principal établissement de pédopsychiatrie en France, représentant à elle seule près de 70 % de l'offre de soins en pédopsychiatrie dans le Val-de-Marne et environ 25 % de l'offre régionale en Île-de-France ;

CONSIDÉRANT le rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS), publié le 6 mai 2026, et mettant en cause la Fondation Vallée pour des pratiques jugées illégales d'enfermement et d'isolement, dans la continuité de la suspension prononcée en urgence le 19 février 2026 ;

CONSIDÉRANT que la décision administrative a entraîné la fermeture totale des 60 lits d'hospitalisation de l'établissement, dont 20 déjà gelés avant la suspension, provoquant l'interruption soudaine des soins et de la scolarisation de 15 enfants et adolescents ;

CONSIDÉRANT que les personnels et les organisations syndicales avaient eux-mêmes alerté depuis plusieurs mois sur les dysfonctionnements internes de l'établissement, sans avoir été entendus par les autorités compétentes ;

CONSIDÉRANT les inquiétudes exprimées depuis l'annonce, en janvier 2025, du projet de fusion entre la Fondation Vallée et le groupe hospitalier Paul Guiraud ;

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

AFFIRME son attachement à une pédopsychiatrie publique, humaine, accessible et fondée sur les besoins des patients et des familles ;

PARTAGE avec l'ensemble des personnels l'impératif de protection des enfants hospitalisés et le refus de toute pratique attentatoire à leur dignité ;

DEMANDE que la transparence soit faite sur les dysfonctionnements ayant conduit à la fermeture des lits de la Fondation Vallée ;

DEMANDE la réouverture des lits de pédopsychiatrie de la Fondation Vallée ;

DEMANDE l'organisation de réunions associant l'ensemble des professionnels afin de construire collectivement un nouveau projet médico-soignant ;

DEMANDE le déclenchement immédiat de l'expertise sur les risques psycho-sociaux (RPS), votée en instance le 9 mars 2026 ;

RÉAFFIRME la nécessité d'un investissement massif dans la pédopsychiatrie publique afin de répondre à l'urgence sanitaire et sociale que constitue la souffrance psychique des enfants et des adolescents.

Conseil départemental du Val-de-Marne

Séance du 22 juin 2026

Questions orales déposées par M. Daniel Guérin, conseiller départemental et les groupes Val-de-Marne en commun – Parti communiste français et citoyen.ne.s, Socialiste et Écologistes et Citoyens.

Lors de sa séance du 10 mars 2025, la majorité du conseil départemental du Val-de-Marne a placé en extinction le dispositif « forfait améthyste » auquel il a substitué une aide « Valib+ » plus complexe et nettement moins favorable.

Ainsi, depuis le 15 mars 2025, les bénéficiaires (retraités, personnes en situation de handicap sous conditions de ressources, éligibles à l'AAH, orphelins et veuves de guerre, anciens combattants et leurs veuves, médaillés de la famille, pupilles de la Nation notamment) ne peuvent plus renouveler leur forfait améthyste à sa date d'échéance ou solliciter un nouveau titre. Ce sont plus de 53 000 val-de-marnais qui subissent la disparition de ce dispositif apprécié et très utile.

Ces délibérations font l'objet d'un contentieux pendant devant le Tribunal administratif de Melun.

Vous avez, certes, depuis, annoncé une amodiation de « Valib+ » mais pour les seules personnes en situation de handicap. Même après cette évolution, le dispositif demeurera beaucoup moins favorable que le forfait pré existant.

Dans ce contexte et plus d'un an après la suppression effective du « forfait améthyste », nous vous demandons de nous indiquer :

- Combien de forfaits améthyste sont arrivés à échéance, au total et par mois et catégories d'éligibles, entre le 15 mars 2025 et le 1^{er} avril 2026,
- Combien de demandes d'aides « Valib+ » ont été déposées au total et par mois et catégories d'éligibles, depuis le 1^{er} octobre 2025.

Questions orales déposées par les groupes Écologistes et Citoyens et Val-de-Marne en commun – Parti communiste français et citoyen.ne.s.

Politique du département du Val-de-Marne pour agir contre les violences sexuelles sur mineurs.

Monsieur le Président, Chers collègues,

Ces derniers mois, nous avons tous assisté à la profonde colère des Français face au drame vécu par de trop nombreux mineurs confrontés à des violences sexuelles. Notre responsabilité collective en tant qu'élus départementaux en charge de différents types de lieux d'accueil de mineurs, comme nos crèches, nos foyers de l'Aide sociale à l'enfance... est importante. Le Département a un rôle à jouer en matière de protection de l'enfance, notamment en matière de prévention et de vigilance.

Nous tenons à préciser que notre question a pour objet de rassurer les Val-de-Marnais qui, au regard de l'actualité, peuvent être amenés à s'inquiéter de la prise en charge de leurs enfants par les structures publiques.

Il s'agit bien d'informer ou de rappeler les protocoles administratifs et préventifs globaux dont notre collectivité est dotée ou doit se doter.

Depuis des années, les associations de terrain alertent et les commissions d'enquête se succèdent : la réponse publique est en deçà des besoins et de l'importance du problème. Les critiques sont toutes convergentes et pointent la lenteur insupportable des procédures judiciaires, le manque de moyens des brigades de protection des mineurs, de la justice, et surtout, l'incapacité collective à protéger nos enfants.

Concernant l'Aide sociale à l'enfance, qui relève de la compétence pleine et entière des départements, des rapports officiels soulignent une réalité intolérable : les enfants confiés sont trop souvent la cible des réseaux pédocriminels.

Le Val-de-Marne n'est malheureusement pas épargné par ces phénomènes.

Afin de garantir la protection des mineurs du Val-de-Marne confiés à plusieurs titres au Conseil départemental, nous souhaiterions savoir concernant :

1. Le repérage des victimes mineures par les professionnels du Val-de-Marne : Quels moyens sont mis en place en direction des professionnels départementaux pour les aider à repérer les signaux faibles d'un mineur victime de violences sexuelles et/ou de réseaux de pédocriminels ?

2. Les moyens de la CRIP 94 et les protocoles d'urgence : Combien de signalements ou d'informations préoccupantes liés à des soupçons de violences sexuelles ou d'exploitation criminelle sur des enfants placés ont été enregistrés par la CRIP 94 ces deux dernières années ? Quels protocoles de mise en sécurité immédiate sont activés ?

3. La prise en charge des traumatismes et l'action dans les collèges :

Quel est le délai d'accès à un suivi psychologique ou psychiatrique spécialisé dans le trauma pour un enfant de l'ASE victime dans notre département ? Les effectifs de psychologues au sein de nos EDAS sont-ils suffisants ? Enfin, est-il prévu de déployer une campagne spécifique dans les collèges départementaux en collaboration avec l'Éducation nationale pour renforcer le soutien et la détection des élèves en situation de souffrance ou de vulnérabilité ?

4. La coopération policière et judiciaire locale :

Nous souhaiterions que nous soient communiqués des éléments de bilan sur la collaboration entre le Département et le parquet de Créteil ainsi que les services de police pour suivre les signalements de disparitions inquiétantes ou de fugues répétées de mineurs val-de-marnais et de mineurs pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance ?

En vous remerciant,
